

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le mercredi 13 février 2019 à 10 h 30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Gilbert Pilote, préfet
M. Georges Décarie, préfet suppléant
M. Daniel Bourdon, membre
M. Denis Charette, membre
M. Pierre Flamand, membre
Mme Francine Laroche, membre

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, et Me Mélie Lauzon, adjointe à la direction générale aux activités administratives, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Gilbert Pilote, ouvre la séance à 10 h 30.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14855-02-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES

Les membres du comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l'agenda pour les mois de février et mars 2019.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14856-02-19

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 17 JANVIER 2019**

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE DES SERVICES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PROVENANCE

SUJET

MMQ

Avis d'ouverture de dossier pour enquête –
Incendie à Lac-des-Écorces

numéros 52969 à 53112 totalisant 469 257,99 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2019. Les chèques numéros 52856 à 52968 étaient inscrits au registre de décembre 2018;

- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 514851 à 514850 (élus), les numéros 514851 à 514867 (employés), et les numéros 514868 à 514912 (employés), totalisant 127 733,54 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14858-02-19

REGISTRE DE CHÈQUES DES TPI - JANVIER 2019

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TPI, portant le numéro 1288 totalisant 76,13 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14859-02-19

REGISTRE DE CHÈQUES DU FONDS DE GESTION DES BAUX DE VILLÉGIATURE - JANVIER 2019

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, chèques portant le numéro 416 totalisant 180,74 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14860-02-19

REGISTRE DE CHÈQUES DE LA COUR MUNICIPALE - JANVIER 2019

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 859 à 871, totalisant 42 491,83 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14861-02-19

COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, l'état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 5634,03 \$, incluant les intérêts, au 31 janvier 2019.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT DU PRÉFET

Le préfet, M. Gilbert Pilote, fait un retour sur ses dernières activités et rencontres.

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale informe les membres du comité administratif des activités de la direction générale depuis la dernière séance, à savoir :

- **Dossier IHV :**
 - Rencontre de travail MRC-CTAL | 7 février 2019
 - Comité paritaire MRC-CTAL | 25 janvier et 7 février 2019
 - Compléter les dossiers pour les ententes avec BPI, QB et IC
 - Préparation dossiers d'études environnementales pour IC (Résilience aux changements climatiques et émission des GES)
 - Rencontre CIMA+ pour suivi de la gestion de projet | 30 janvier 2019

- **Ressources humaines :**
 - Début des rencontres annuelles avec les employés
 - Présentation rapport annuel et planification 2019 aux employés et exercice valeurs organisation | 30 janvier 2019
 - Demande d'aide financière au programme Emploi d'été Canada (technicien en évaluation et technicien en cartographie et géomatique)
 - Préparation des 2 offres d'emploi | chargé de projet au schéma d'aménagement et de développement et technicien en cartographie et géomatique (personne salariée de projet)
 - Comité relation de travail | 6 février 2019
 - Comité de gestion | 11 février 2019
 - Entrevue pour le remplacement de la chargée de projet IHV

- **P'tit Train du Nord :**
 - CA et AGA de la Corporation | 30 janvier 2019

- **Incendie :**
 - Comité SCRSI | 23 janvier 2019
 - Table technique | 12 février 2019
 - Rencontre des directeurs de SSI du secteur de la Lièvre | 12 février 2019
 - Dossier assurance relatif au SCRSI

- **Évaluation :**
 - Discussion Ville de Mont-Laurier et Rivière-Rouge facturation des quartiers | 30 janvier 2019

- **Autres dossiers et rencontres :**
 - Projet FARR Marketing territorial MRC Thérèse-de-Blainville | 23 janvier 2019
 - Rencontre table RH de Zone emploi | 25 janvier 2019
 - Entretien Marie-France Lavoie et Moisson Laurentides quant à la problématique de denrées | 25 janvier 2019

- Rencontre DG Laurentides FARR et PAGIEPS et ententes sectorielles | 28 janvier 2019
- Conseil de la MRC | 29 janvier 2019
- CE TACAL | 31 janvier 2019
- CA fondation de l'environnement | 6 février 2019
- Comité directeur et de sélection du FARR | 4 février 2019
- Rencontre CSPN | Projet l'éducation, notre priorité à tous | 5 février 2019
- Rencontre information aéroport | 12 février 2019

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14863-02-19

RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 359

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'application du règlement numéro 359 couvrant la période du 16 janvier 2019 au 12 février 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14863-02-19

MODIFICATION AU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUIN 2018

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité de modifier le numéro de la résolution MRC-CA-14647-06-18 au procès-verbal du 13 juin 2018 - Adoption de l'ordre du jour, pour le numéro de résolution MRC-CA-14647A-06-18 étant donné que le numéro MRC-CA-14647-06-18, existe déjà dans le procès-verbal du 11 juin 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14864-02-19

AUTORISATION DE SIGNATURE DE BAIL À RIVIÈRE-ROUGE

ATTENDU les besoins du service de l'évaluation foncière quant à l'espace locatif du point de service à Rivière-Rouge;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le projet de bail à intervenir entre la MRC et la ville de Rivière-Rouge et d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC ledit bail.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14865-02-19

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE D'UTILISATION DES STRUCTURES DE SOUTÈNEMENT AVEC DÉRYTELECOM

ATTENDU le projet « Brancher Antoine-Labelle » et les autorisations nécessaires au déploiement du réseau de fibres optiques;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, l'entente de pré-qualification des utilisateurs de structures avec Derytelecom.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14866-02-19

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT D'OCCUPATION DE STRUCTURE DE SOUTÈNEMENT AVEC VIDÉOTRON LTÉE

ATTENDU le projet « Brancher Antoine-Labelle » et les autorisations nécessaires au déploiement du réseau de fibres optiques;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, le contrat d'occupation de structure de soutènement avec Vidéotron Ltée.

ADOPTÉE

DEMANDE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) CONCERNANT LA RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) CONJOINT

La directrice générale informe les membres du comité administratif que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) doit être révisé en 2021. Une proposition a été reçue par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) proposant d'effectuer la coordination et la rédaction de l'élaboration du prochain PGMR (résolution R.3705.19.01.16). La directrice générale mentionne que la MRC a contacté la RIDR et est en attente d'une offre de service. La discussion pourra avoir lieu lors des rencontres de priorité budgétaire en septembre 2019

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14867-02-19

DÉNONCIATION DES PRIORITÉS BUDGÉTAIRES DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL 2019

ATTENDU l'adoption imminente du premier budget provincial du gouvernement du Premier ministre M. Legault;

ATTENDU qu'aucun processus de consultations pré-budgétaire n'a été pour le moment annoncé;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle souhaite soulever certains éléments prioritaires pour la MRC qui devraient selon elle être pris en considération lors de l'établissement du prochain budget;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité de soulever certains enjeux qui devraient être pris en considération lors de l'adoption du prochain budget soit :

- Bonifier l'enveloppe du Fonds de développement des territoires (FDT) lequel représente un outil inestimable permettant aux MRC de développer des expertises, de soutenir leurs créneaux de développement et leurs priorités régionales;
- Maintien de l'enveloppe quant aux redevances naturelles en s'assurant que la formule actuelle soit revue pas assurer à la MRC d'Antoine-Labelle aucune perte financière selon la formule existante en 2015. La MRC d'Antoine-Labelle recevant en 2015 une somme de 357 000 \$ et suivant la modification de la formule, elle aurait reçu 65 000 \$. La nouvelle considérant le Produit intérieur brut par région administrative au prorata de la population et n'accordant plus d'importance à la superficie des terres publiques;
- Bonifier les enveloppes destinées à la voirie locale afin de soutenir les municipalités dans leurs interventions et assurer un traitement rapide des

- demandes d'aides financières adressées au ministère des Transports;
- Prévoir une juste compensation pour l'utilisation des chemins municipaux utilisés pour le transport forestier;
- Transférer 100 % des revenus provenant des baux de villégiature pour les MRC détenant la gestion des baux;
- Prévoir des sommes suffisantes dans les programmes d'entretien des réseaux cyclables dont notamment la Route verte, mais aussi d'autres programmes permettant de soutenir les MRC dans leurs projets et interventions;
- Une route 117 de qualité et sécuritaire;
- Des programmes de transports collectifs et adaptés mieux ajustés à la réalité des régions en considérant entre autres, le «nombre de kilomètres» à parcourir et non uniquement le «nombre d'usagers»;
- Réduction à 50 % des sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec et l'application d'un cran d'arrêt à l'inflation de la hausse de contribution des municipalités au Fonds des services policiers;
- Prévoir des sommes suffisantes pour le développement économique des régions.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14868-02-19

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER
QUANT AU REMBOURSEMENT DES TAXES NETTES - PLIU**

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de la Jacques-Cartier quant au remboursement des taxes nettes - PLIU, au terme de la résolution 19 - 027 - O;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique (MSP) a déposé le 1er septembre 2017 le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

ATTENDU que le programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier a suscité un important engouement dans les MRC du Québec en permettant à de nombreuses communautés de se doter du matériel nécessaire aux interventions d'urgence sur leur territoire;

ATTENDU que les programmes d'aide financière destinés aux municipalités traitent les taxes nettes comme des dépenses admissibles puisqu'il s'agit de véritables dépenses encourues;

ATTENDU que les modalités du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier mentionnent que les dépenses relatives à l'achat du matériel et d'équipement de sauvetage admissibles sont remboursables en entier;

ATTENDU que les MRC qui ont reçu leur avis de remboursement du ministère constatent que les taxes nettes, c'est-à-dire la partie de la taxe de vente du Québec pour laquelle la municipalité ne reçoit pas de remboursement, ne sont pas considérées comme dépenses admissibles et remboursables dans le cadre du programme;

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a adressé une correspondance le 25 octobre 2018 à la sous-ministre du MSP exposant la problématique du remboursement des taxes nettes dans le cadre du programme et demandant une rencontre pour faire le point et déterminer comment elle peut corriger la situation puisqu'elle déroge à la pratique usuelle;

ATTENDU que cette décision du MSP impacte financièrement les MRC et leurs municipalités qui ont pris leurs décisions et établi leurs budgets en fonction que les taxes nettes seraient remboursées comme à l'habitude;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité que le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

Il est de plus résolu que le ministère de la Sécurité publique (MSP) applique son programme qui stipule que les dépenses ayant été préalablement autorisées sont remboursables en entier et procède au remboursement des taxes nettes aux MRC;

Il est de plus résolu que la présente résolution soit transmise à la ministre de la Sécurité publique, à la Fédération québécoise des municipalités et aux MRC du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14869-02-19

DEMANDE DE LA MRC DE MATAWINIE QUANT AU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE ET REPRÉSENTATION AUPRÈS DES INSTANCES GOUVERNEMENTALES

ATTENDU la demande de la MRC de Matawinie, au terme de la résolution CM-011-2019 quant au réseau de fibre optique – Représentation auprès des instances gouvernementales;

ATTENDU que l'accès à un réseau de télécommunications rapide et fiable est désormais essentiel pour assurer l'efficacité d'une organisation et maintenir le potentiel économique d'un territoire;

ATTENDU que la disponibilité d'Internet haute vitesse est un facteur déterminant dans le choix d'une résidence pour de nombreux citoyens et travailleurs autonomes;

ATTENDU que plusieurs MRC mettent de l'avant un projet pour le déploiement d'un réseau de fibre optique;

ATTENDU les enjeux rencontrés par la différentes MRC;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a créé, en 2017, le programme Québec Branché, lequel bénéficie d'un budget de plus de 100 M\$ afin que les citoyens et les entreprises des régions rurales et éloignées puissent avoir accès à des services Internet haute vitesse de qualité, dans des délais raisonnables, et ce, afin de répondre aux besoins pressants des milieux ruraux;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité que la MRC d'Antoine-Labelle participe au comité créé par la MRC de Matawinie dans le cadre du projet de déploiement d'internet haute-vitesse.

ADOPTÉE

**LANCEMENT DE L'APPEL DE PROJETS POUR LE NOUVEAU
PROGRAMME PROJETS JEUNESSE LOCAUX**

ATTENDU le lancement de l'appel de projets pour le nouveau programme Projets jeunesse locaux;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à déposer un projet dans le cadre du programme Projets jeunesse locaux.

ADOPTÉE

**Liste des contrats comportant une dépense de plus de
2 000 \$**

La directrice générale informe les membres du comité administratif que la liste de contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de l'année 2018 avec un même cocontractant et dont le montant total des contrats dépense 25 000 \$ est affichée sur le site web de la MRC. Cette nouvelle exigence est exposée à l'article 961.4 du Code municipal du Québec.

SERVICE D'INGÉNIERIE

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE SERVICE

Mme Andrée-Anne Lemieux, directrice du service d'ingénierie, est présente. Depuis le dernier comité administratif, les principales activités du service d'ingénierie ont porté sur :

- **Services aux municipalités :**
 - 2019-RR-01 : Plans et devis trottoirs rue L'Annonciation à Rivière-Rouge (préliminaires livrés 29 janvier);
 - 2019-RR-02/03 : Planification des dossiers de vidange des boues et terrain de tennis à Rivière-Rouge;
 - 2019-SAL-01/02 : Plans et devis techniques et demande d'aide financière pour le ponceau #2024 chemin Tour du Lac à Sainte-Anne-du-Lac;
 - 2019-SAL-04 : Suivi de la demande d'aide financière pour la réfection rue Sicotte, 7e Rang et rue du Lac à Sainte-Anne-du-Lac;
 - 2019-NOM-03 : Réunion de démarrage avec la firme N.Sigouin Infra-conseils pour l'avant-projet sur le nouveau réseau d'égout à Nominique (29 janvier);
 - 2019-CSP-01/02 : Démarrage des plans et devis et de la demande d'aide financière pour la montée des Chevreuils à Chute-Saint-Philippe;
 - Facturation des services 2018.
- **Parc linéaire :**
 - Suivi auprès du MTQ pour les fiches d'inspections des structures (reçus le 25 janvier).
- **PISRMM :**
 - Transmission des données d'intrants à STANTEC (17 janvier);
 - Réponses aux commentaires du MTQ sur le plan de travail (28 janvier |

reçu le 12 février).

- **Ressources humaines :**
 - Accueil et encadrement de Vincent Lebreton, technicien en génie civil;
 - Préparation et rencontre d’appréciation du rendement du personnel.

- **Formations :**
 - 31 janvier : Webinaire OPHQ – Accessibilité des bâtiments ouverts au public et des logements;
 - 8 février : Formation CERIU en collaboration avec la FCM – Gestion des actifs municipaux.

- **Comités/rencontres autres :**
 - 29 janvier : Conférence de presse, lancement de la stratégie jeunesse de la MRCAL;
 - 29 janvier : Conseil de la MRC;
 - 30 janvier : Rencontre de planification des communications et présentation de la planification 2019 aux employés de la MRCAL;
 - 11 février : Comité de gestion;
 - Préparation du déménagement du service d’ingénierie et du service de gestion intégrée des ressources naturelles à l’emplacement du COBALI (± 18 février).

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Guy Quevillon, directeur au service de l’évaluation foncière, est présent et informe les membres des derniers travaux du service et de l’évolution des délais de production.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l’aménagement du territoire, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service de l’aménagement du territoire ont porté sur :

- **Calendrier des rencontres**
 - Marketing territorial Cirano – projet FARR (23 janv.)
 - Projet diagnostic paysager Parc linéaire (24 janv.)
 - Comité de sélection MAPAQ – projet priorités bioalimentaires (28 janv.)
 - Lancement Stratégie jeunesse (29 janv.)
 - Présentation rapport annuel et stratégie de comm. (30 janv.)
 - Comité Synergie public-privé (17-21 CLD) (30 janv.)
 - Comité chemins TGIRT (31 janv.)
 - Comité PDZA (5 fév.)
 - Comité gestion MRC (11 fév.)
 - Rencontre FARR – projet PFNL (12 fév)
 - Rencontre ARTERRE (12 fév)
 - TGIRT Nord et sud (12 fév.)

- **Service aux municipalités / citoyens**
 - Rencontres interministérielles Parcs régionaux
 - PRMD (22 janvier)
 - PRPB (22 janvier)
 - PRRK (25 janvier)
 - CA PRMD (23 janvier)
 - CA PRPB (24 janvier)

- **Gestion (ententes et conventions)**
 - Urbanisme : suivi des modifications règlementaires en cours (NDL, SAL)
 - Appréciations de rendement employés
 - Dossier cours d'eau Ferme-Neuve (7 fév.)
 - Suivis de dossiers de cours d'eau – absence de l'employée désignée
 - Demande d'autorisation pour les travaux d'entretien du cours d'eau Bissonnette transmise aux ministères concernés

- **Aménagement du territoire**
 - SAR : consultation publique des 17e et 18e modifications (5 fév.)
 - TIAM : dépôt du projet de règlement et préparation des consultations publiques
 - TNO : poursuite du projet bornes d'évacuation d'urgence en milieu isolé
 - FARR (acéricole) : information des fiches des blocs en cours, guide en rédaction, ébauche de rapport synthèse
 - PDZA : planification 2019

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14871-02-19

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 131-12

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 131-12 modifiant son règlement numéro 131 relatif au plan d'urbanisme;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 131-12 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14872-02-19

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 133-3

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 133-3 modifiant son règlement numéro 133 relatif aux conditions de délivrance des permis de construction ;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 133-3 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14873-02-19

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 134-47

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 134-47 modifiant son règlement numéro 134 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 134-47 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14874-02-19

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 134-48

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 134-48 modifiant son règlement numéro 134 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 134-48 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14875-02-19

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 137-3

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 137-3 modifiant son règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du

règlement numéro 137-3 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14876-02-19

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-
DES-ÉCORCES | STATIONNEMENT INCITATIF EN TERRITOIRE
PUBLIC INTRAMUNICIPAL**

ATTENDU la demande d'aide financière de la municipalité de Lac-des-Écorces, aux termes de la résolution 2017-12-6614;

ATTENDU que la municipalité de Lac-des-Écorces désire, pour des raisons de sécurité entre autres, implanter un stationnement incitatif sur le chemin des Quatre-Fourches, près de la route 117 sur les TPI;

ATTENDU que selon la tarification actuelle, des frais de 111,00 \$ seront chargés à la municipalité de Lac-des-Écorces;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité de rembourser, pour l'année 2019, à la municipalité de Lac-des-Écorces, 50 % des frais de location ce qui représente un montant de 55,50 \$ à même le fonds TPI.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14877-02-19

**DEMANDE D'AVIS DU MERN - IMPLANTATION DE DIFFÉRENTS
ÉQUIPEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES POUR LE PARC
RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DU DIABLE (SECTEUR WINDIGO)**

ATTENDU la demande d'avis par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) reçue le 15 janvier 2019;

ATTENDU que la consultation vise une demande d'utilisation du territoire public en lien avec le projet d'implantation de différents équipements récréotouristiques au secteur Windigo dans le parc régional de la Montagne du Diable;

ATTENDU que les projets de développement de ce secteur ont fait l'objet d'une étude d'avant-projet auquel la MRC a participé activement à sa préparation;

ATTENDU que ces mêmes projets figurent également dans la planification annuelle de la corporation du parc régional Montagne du Diable, auquel la MRC participe également activement;

ATTENDU que le pôle de développement « Windigo » est identifié au plan d'aménagement et de gestion du parc approuvé par l'ensemble des partenaires concernés;

ATTENDU que les ajustements et modifications réglementaires requises ont été effectuées par la MRC et la municipalité de Ferme-Neuve afin d'assurer leur concordance avec les affectations et développement prévus dans ce secteur; ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle a procédé à l'analyse dudit projet et est d'avis qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi qu'à son document complémentaire;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable, à la demande reçue le 15 janvier 2019 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) quant au projet d'utilisation du territoire public en lien avec le projet d'implantation de différents équipements récréotouristiques au secteur Windigo dans le parc régional de la Montagne du Diable.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14878-02-19

DEMANDE DE TRAVAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de la municipalité de Lac-Saint-Paul contenue dans sa résolution 021-02-2019, mandatant le service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, pour des modifications pour la production d'un avis préliminaire quant à la conformité de projets de règlement, et ce, en conformité avec les dispositions de l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14879-02-19

DEMANDE D'AVIS DU MERN - DEMANDE D'AUTORISATION DE SENTIER PÉDESTRE D'UN REFUGE INITIÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

ATTENDU la demande d'avis par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) reçue le 28 janvier 2019;

ATTENDU que la consultation vise une demande d'utilisation du territoire public déposée par la Municipalité de La Macaza et vise un projet de sentier pédestre et d'implantation d'un refuge (dossier 000619-18-915);

ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle a procédé à l'analyse dudit projet et est d'avis qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi qu'à son document complémentaire;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable, à la demande reçue le 28 janvier 2019 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) quant au projet d'utilisation du territoire public déposée par la Municipalité de La Macaza et vise un projet de sentier pédestre et d'implantation d'un refuge (dossier 000619-18-915).

ADOPTÉE

SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service ont porté sur :

- convenir avec le MFFP du calendrier des TGIRT et des différents comités pour l'année 2019;
 - Participation à la rencontre de préparation pour la consultation publique de la mise à jour du PAFIO, le 23 janvier par conférence téléphonique;
 - Planification et tenu de la première rencontre du comité des chemins, le 31 janvier par conférence téléphonique;
 - Rencontre d'informations et d'échanges avec les présidents des TGIRT et le MFFP, le 7 février au bureau du MFFP à Tremblant;
 - Planification et tenu de la rencontre conjointe des TGIRT Sud et Nord, le 12 février à Labelle.
- **Planification et travaux sur les TPI**
 - Mise à jour des instructions et des formulaires selon la norme 2018 du BNQ (CEAF) et le changement des responsables, fournir la documentation et préparation pour l'audit du 27 février 2019;
 - Ouverture des soumissions de l'appel d'offres sur invitation pour les travaux du chantier Lac du Poisson Blanc (Secteur Baie du Doré) dans la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, le 25 janvier 2019.
 - Tenu de la rencontre de démarrage du chantier Érablière Allard, avec l'entrepreneur Aménagement forestier Luc Piché inc, le 31 janvier 2019.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14880-02-19

**NOMINATION AU SEIN DE LA TABLE DE GESTION INTÉGRÉE
DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TGIRT)**

ATTENDU la résolution MRC-CC-11852-10-15 délégrant au comité administratif la responsabilité de nommer les membres aux Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) Nord et Sud;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de nommer, pour siéger à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) Nord, UA 064-71, M. Éric Doré-Delisle, à titre de représentant d'entreprise d'aménagement forestier (travaux non-commerciaux), M. Jonathan Leblond, à titre de représentant et Mme Myriam Poirier, à titre de substitut de l'Association des pourvoiries des Laurentides, et ce, pour un mandat devant expirer le 31 mars 2021.

Il est de plus résolu de nommer, pour siéger à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) Sud, UA 064-52 et 061-51, Mme Myriam Poirier, à titre de représentante et M. Jonathan Leblond, à titre de substitut de l'Association des pourvoiries des Laurentides, et ce, pour un mandat devant expirer le 31 mars 2021.

ADOPTÉE

M. Georges Décarie quitte, il est 12 h 50.

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14881-02-19

REGISTRE DE CHÈQUES DES TNO - JANVIER 2019

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8018 à 8038, totalisant 19 066,35 \$ et portant sur la période

du 1^{er} au 31 janvier 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14882-02-19

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2019

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rôle de perception des Territoires non organisés de la MRC d'Antoine-Labelle, montrant ce qui suit : 59 230 000 \$ à titre d'assiette foncière générale, 958 dossiers d'évaluation, représentant : 242 665,38 \$, 46 655 \$ à percevoir via divers tarifs pour l'hygiène du milieu, 10 728,39 \$ pour le chemin Lépine-Clova, 8 168 \$ aux fins de la promotion touristique et 28 663,36 \$ de quote-part à verser à la MRC d'Antoine-Labelle, pour un montant total de 336 880,13 \$, en y ajoutant les arrérages et les intérêts impayés au montant lors de l'envoi des comptes de taxes.

ADOPTÉE

SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14883-02-19

EMBAUCHE D'UN CHARGÉ DE PROJET INTERNET HAUTE VITESSE, POSTE OCCASIONNEL, CLASSE V

ATTENDU la tenue du concours 19-AD-01 pour le poste de chargé de projet Internet haute vitesse, poste occasionnel à temps complet et les entrevues du 5 février 2019;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'embaucher M. Pier-Luc Pouliot afin de combler un poste occasionnel de chargé de projet Internet haute vitesse classe V, à temps complet, pour une période approximative de 61 semaines, à compter du 18 février 2019, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14884-02-19

EMBAUCHE D'UN CHARGÉ DE PROJET AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, CLASSE V

ATTENDU l'affichage interne du poste de chargé de projet au schéma d'aménagement, classe V;

ATTENDU le dépôt de la candidature de Mme Myriam Gagné conformément à l'article 19.03 de la convention collective;

ATTENDU l'expertise et l'expérience de Mme Gagné;

ATTENDU que Mme Gagné occupe actuellement le poste de chargée de projet à l'aménagement et au développement du territoire, classe V, laquelle étant responsable entre autres de la démarche de la stratégie jeunesse;

ATTENDU le départ de Mme Gagné en mai 2019 pour une absence temporaire (congé de maternité);

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité de nommer Mme Myriam Gagné au poste de chargée de projet au schéma d'aménagement, classe V, poste occasionnel de 24 mois à temps complet;

Il est de plus résolu qu'elle poursuivra jusqu'à son départ, ses mandats actuels dans le cadre du poste de chargée de projet à l'aménagement et au développement du territoire dont notamment, la démarche de la stratégie jeunesse, son salaire étant assumé par la démarche;

Il est de plus résolu de procéder immédiatement à l'affichage externe du remplacement pour congé de maternité du poste de chargé de projet au schéma d'aménagement, classe V.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14885-02-19

MAJORATION POUR CHARGES SUPPLÉMENTAIRES

ATTENDU le départ du directeur général adjoint;

ATTENDU les besoins au service de l'administration;

ATTENDU l'article 22.05 de la convention collective;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC d'accepter le scénario préparé par les services financiers et d'autoriser la direction générale à procéder à une bonification de 20 % du salaire de l'adjointe à la direction générale aux activités administratives, et ce, à compter du 18 mars 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14886-02-19

**ALLOCATION QUANT AUX TÉLÉPHONES CELLULAIRES |
COORDONATRICE AUX COMMUNICATIONS**

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'autoriser les services financiers à verser, à compter du 1^{er} mars 2019 un montant mensuel de 30 \$ à la coordonnatrice aux communications, Mme Billie Piché, pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel dans le cadre de ses fonctions à la MRC d'Antoine-Labelle.

Il est de plus résolu que 50 % de cette dépense soit assumée par le CLD d'Antoine-Labelle, étant donné le partage de ressources entre le CLD et la MRCAL.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14887-02-19

**ALLOCATION QUANT AUX TÉLÉPHONES CELLULAIRES
|TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL**

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'autoriser les services financiers à verser, à compter du 1^{er} mars 2019 un montant mensuel de 30 \$ au technicien en génie civil, M. Vincent Le Breton, pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel

dans le cadre de ses fonctions à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14888-02-19

**COORDINATION D'ENTRETIEN PARC LINÉAIRE – EMBAUCHE
D'UN JOURNALIER**

ATTENDU les besoins quant aux travaux sur le parc linéaire Le P'tit Train du Nord;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à procéder à l'embauche d'un 3^e journalier pour l'entretien du parc linéaire Le P'tit Train du Nord, à raison de 16 heures par semaine, et ce, pour une période approximative de 26 semaines.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14889-02-19

**COORDINATION D'ENTRETIEN PARC LINÉAIRE – ADDENDA À
UN CONTRAT DE TRAVAIL**

ATTENDU les besoins de coordination et de supervision du travail des journaliers embauchés à l'entretien du parc linéaire;

ATTENDU les connaissances et le travail exécuté par M. Sylvain Bélisle, inspecteur en territoires non organisés (TNO);

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à modifier le contrat de travail de l'inspecteur des bâtiments des TNO, M. Sylvain Bélisle afin de bonifier son taux horaire à 39,81 \$ quant aux 364 heures effectuées en 2019 pour la coordination du travail des journaliers et de l'entretien du parc linéaire le P'tit Train du Nord.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14890-02-19

**SUIVI D'UN DOSSIER EN RESSOURCES HUMAINES -
RECOMMANDATION AU CONSEIL DE LA MRC POUR
L'EMBAUCHE D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE**

ATTENDU l'annonce du départ du directeur général adjoint;

ATTENDU la proposition de la description des tâches présentée par la directrice générale;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC d'autoriser la direction générale à procéder dans les meilleurs délais, à un affichage externe quant au poste de direction générale adjointe selon la proposition présentée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 14891-02-19

SUIVI D'UN DOSSIER EN RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU la résolution MRC-CA-14890-02-19 quant à l'affichage externe du poste de direction générale adjointe;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par Mme Francine Laroche et

résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC de nommer MM. Pierre Flamand et Gilbert Pilote, ainsi que Mme Mylène Mayer afin de siéger sur le comité de sélection pour l'embauche de la direction générale adjointe.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne se manifeste.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 13 h 45.

Gilbert Pilote, préfet

**Me Mylène Mayer, directrice générale
et secrétaire-trésorière**